



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Israël

Question écrite n° 28404

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de Mme la ministre déléguée aux affaires européennes sur les conclusions d'un récent sondage de la Commission européenne sur le sentiment européen de la paix dans le monde et des pays constituant une « menace ». En effet, d'après ce sondage qui a été réalisé dans tous les pays de l'Union européenne et qui se veut une photographie de l'opinion européenne actuelle, il apparaît qu'un pays comme Israël arrive au deuxième rang des pays constituant une menace pour la paix dans le monde. En outre, et d'après ce sondage, l'opinion européenne classe l'État d'Israël comme « menaçant » bien avant des pays comme l'Iran ou la Corée du Nord par exemple. Ce sondage a provoqué en Europe, et également en France, une réaction indignée de nos concitoyens dans l'opinion publique. En effet, le sondage met gravement en cause la nature démocratique de l'État d'Israël, alors même qu'il est l'une des rares démocraties du Proche-Orient. Enfin, ce sondage a la triste conséquence d'amplifier le sentiment, hélas déjà prégnant outre-atlantique, d'une rupture entre les pays d'Europe et l'État d'Israël. Ce sentiment de rupture a aujourd'hui trop duré et ne contribue aucunement à construire une paix juste et équilibrée dans cette région du monde. Il souhaite donc connaître, sur ce dossier, la position du Gouvernement. Il souhaite également savoir quelles mesures elle envisage de proposer aux instances européennes afin de résorber cette incompréhension et mettre en place les instruments d'un dialogue constructif entre l'Union européenne et l'État d'Israël.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28404

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 novembre 2003, page 8719